

# Offrir aujourd'hui un monde plus en santé demain

Dons par testament et autres dons planifiés

Fondation   
Santé Urbaine

- Hôpital de Verdun
- Hôpital Notre-Dame
- CHSLD et CLSC du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

## La Fondation Santé Urbaine, un partenaire de vie

La Fondation a pour mission d'humaniser les soins de santé, de la naissance à la fin de vie, pour les communautés vivant sur le territoire du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal grâce à des gestes humains, à l'achat d'équipements médicaux et au soutien de projets innovants.

Notre vision est de faire une différence concrète et d'offrir un soutien tangible aux populations locales, au moment où elles en ont besoin.





*« L'impact de votre soutien sur notre travail est essentiel. **Vos dons permettent d'acquérir des équipements qui ne seraient pas disponibles aussi rapidement sans vous.** Avec le manque actuel de ressources dans tous nos services, chaque donatrice et donateur joue un rôle important. Le fait d'avoir de meilleurs équipements nous permet d'offrir de meilleurs soins, de diminuer les temps d'hospitalisation et de travailler en équipe plus efficacement. »*

D<sup>r</sup> Michael Bell, chef du service d'urologie au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

# Une présence tangible qui apporte une amélioration concrète

« J'aimerais en faire plus avec mes dons »,  
« j'aimerais transmettre mes valeurs à mes proches »,  
« j'aimerais laisser une trace dont on se souviendra »...

**Et vous, pourquoi ne planifieriez-vous pas un don ?**

On dit qu'il faut tout un village pour élever un enfant. Il faut également tout un réseau de professionnelles et de professionnels tissé serré pour en prendre soin tout au long de sa vie.

La santé, c'est une histoire de famille.

À chaque étape de votre parcours de soins, la Fondation Santé Urbaine est aux côtés de votre famille et vous, comme elle l'a toujours été.



« J'habite à Verdun depuis des années. Je vis seule avec mes deux chats. Jusqu'à ce que je tombe malade – cancer du sein –, je ne réalisais pas à quel point vivre à Verdun était une chance. **En effet, j'ai pu être soignée dans un hôpital avec un excellent service et bénéficier des transports de la Fondation**, ce qui m'a apporté du soutien et un ami, le chauffeur. Je remercie l'Hôpital de Verdun pour le service, la rapidité, l'amabilité du personnel, l'accompagnement tout au long de ma bataille. Après deux opérations et douze traitements de radiothérapie mon combat est gagné. Je n'y serais pas arrivée sans l'aide, le soutien et le suivi qu'on m'a donnés. »

Linda Bouchard, patiente de l'Hôpital de Verdun

## Des impacts tangibles pour des besoins réels

Au cours des trois dernières années, la Fondation Santé Urbaine a soutenu pour près de quatre millions de dollars des projets d'impact dans les hôpitaux de Verdun et Notre-Dame ainsi que les CLSC et les CHSLD du territoire.

Voici quelques exemples de contributions :



Des équipements de pointe tels des respirateurs, des scanners et des échographes pour améliorer les soins dans ces hôpitaux.



Un service de transport dédié aux patientes et patients en oncologie pour assurer leur présence à leurs rendez-vous de traitement.



Un autobus adapté permettant des sorties pour des milliers de résidentes et de résidents en CHSLD.



Une clinique dentaire dédiée aux jeunes de milieux défavorisés.



## Bien planifier son don : plus simple qu'on le pense!

Un don planifié est une façon simple et concrète de perpétuer une tradition ou de laisser une marque tout en transmettant une vision et des valeurs.

Il s'agit d'un type de don, immédiat ou futur, qui est consenti à l'avance.

La planification d'un don peut se faire de concert avec la famille.

Quoi qu'il en soit, on ne vous laisse pas à vous-même. La Fondation Santé Urbaine et son réseau de professionnelles et de professionnels vous accompagnent tout au long du processus pour vous aider à choisir l'option qui répond le mieux à votre situation et à vos valeurs.

*« Je suis un donateur depuis plusieurs années, et j'ai planifié un don par testament pour exprimer mes dernières volontés. C'est ma façon de signifier ma grande fierté de faire partie de la communauté de Verdun et mon désir de lui **redonner le bien que j'ai reçu.** »*

Michel Lapalme, pharmacien à la retraite  
et patient de l'Hôpital de Verdun

# Les différentes façons de donner

Vous trouverez ici un aperçu des types de dons planifiés les plus fréquemment choisis. Chaque option ainsi que les différentes déclinaisons sont présentées plus en détail à la section «Procédures détaillées».

Pour connaître toutes les autres options de dons qui s'offrent à vous, communiquez avec l'équipe de la Fondation Santé Urbaine pour en discuter.

## 1

### Don par testament

Un don par testament vous permet de prolonger votre engagement afin de soutenir les générations futures tout en laissant votre marque philanthropique dans votre entourage. Par ce geste, vous communiquez également à vos proches vos valeurs et votre attachement envers votre établissement de santé. Plusieurs options sont disponibles, notamment pour protéger vos bénéficiaires et alléger l'incidence fiscale liée à la succession. Cette formule permet également à la succession de recevoir un reçu d'impôt équivalent à la valeur du don. De plus, en incluant la Fondation dans votre planification successorale, vous devenez membre à part entière de notre Cercle des visionnaires.

# 2

## **Don par assurance vie**

Le don par assurance vie est un moyen accessible et flexible de faire un don important à moindre coût, et il vous permet de préserver votre héritage pour vos proches. Il existe plusieurs options selon que vous choisissiez de demeurer ou non propriétaire de la police. Ce qu'il faut retenir, c'est la simplicité offerte par ce type de don. Selon la formule, on pourrait vous accorder des crédits d'impôt de votre vivant ou en faire bénéficier votre succession.

# 3

## **Don de titres cotés en bourse**

Le don de titres cotés en bourse, communément appelé «don d'actions», est une stratégie intéressante sur le plan fiscal puisque les titres transférés directement à la Fondation sont exonérés de l'impôt à payer sur le gain en capital. De plus, la Fondation délivre un reçu d'impôt correspondant à la valeur marchande des titres au moment du don. Ce type de don vous permet donc de faire une contribution plus importante et ainsi d'augmenter votre impact, à moindre coût.

## Don par testament

Pour ainsi soutenir les soins de santé de demain, il vous suffit d'inclure une clause à cet effet dans votre testament. Ce type de don planifié est accessible à tout le monde, quelle que soit la valeur du patrimoine, et est révocable à tout moment. La succession recevra un reçu d'impôt pour la valeur du don.

Voici les différentes options :

### Legs particulier

Il s'agit d'un montant précis ou d'un bien particulier de la succession pour la Fondation. Vous avez la possibilité de léguer une somme déterminée, un REER, un FERR, un bien immobilier, des titres cotés en bourse, une assurance vie ou tout autre bien dans votre testament.

**Exemple de clause :** «*Je lègue à la Fondation Santé Urbaine la somme de \_\_\_ \$.*»

### Legs universel

Il s'agit de l'ensemble des biens pour la Fondation après le paiement des dettes et de l'impôt.

**Exemple de clause :** «*Je lègue à la Fondation Santé Urbaine la totalité de mes biens meubles et immeubles.*»

### Legs à titre universel

Il s'agit d'un dérivé du legs universel. L'ensemble des biens légués est partagé entre plusieurs bénéficiaires selon des quotes-parts, ce qui vous permet d'inclure vos proches et la Fondation parmi vos légataires.

**Exemple de clauses :** «*Je lègue 80 % de l'ensemble de mes biens meubles et immeubles à mes enfants (neveux, etc.). Je lègue 20 % de l'ensemble de mes biens meubles et immeubles à la Fondation Santé Urbaine.*»

### Legs résiduaire

Il s'agit du reste des biens, après le versement des legs particuliers ainsi que le paiement de l'impôt et des dettes, pour un ou plusieurs bénéficiaires, dont la Fondation. Ce legs peut s'avérer très important en l'absence d'un legs universel ou à titre universel.

**Exemple de clause :** «*Je lègue à la Fondation Santé Urbaine la totalité (ou XX %) du résidu de mes biens meubles et immeubles.*»

En planifiant un don, vous avez le choix :

- de contribuer à la mission générale de la Fondation Santé Urbaine, qui veillera aux besoins prioritaires en santé sur le territoire;
- de préciser l'établissement, voire le service bénéficiaire.

## Les prochaines étapes

**Discuter de votre planification successorale** avec votre conseillère financière ou conseiller financier et avec votre notaire. Vous pouvez aussi communiquer à vos proches votre souhait de faire un don par testament.

**Rédiger ou modifier votre testament** et y insérer les clauses de don testamentaire qui répondent à vos volontés. N'hésitez pas à être précis en ajoutant le numéro de charité de la Fondation.

**Aviser la Fondation de votre geste** en nous contactant, ou en remplissant le formulaire *Mon geste pour l'avenir* dans la section «Don planifié» de notre site Web. Ainsi, nous pourrons veiller à ce que vos volontés soient respectées, et vous remercier de votre vivant.



*« Je ne savais pas que mon frère avait prévu un don pour l'Hôpital de Verdun dans son testament. À son décès, lorsque nous avons découvert le don testamentaire, mon frère est devenu pour toute la famille **un modèle de générosité et une source d'inspiration**. Son geste nous a révélé l'importance de soutenir son hôpital. Nos hôpitaux en ont besoin. Depuis, j'encourage tous mes proches à inclure leur hôpital dans leur testament. C'est un geste simple, mais d'une grande portée. »*

Micheline Bertrand, artiste peintre, donatrice et sœur d'un donateur

## Don par assurance vie

Le don par assurance vie est une façon simple et efficace d'avoir un impact important à moindre coût. Selon la formule que vous choisissez, on pourrait vous accorder des crédits d'impôt de votre vivant ou en faire bénéficier votre succession.

Voici les différentes formules possibles :

- **souscrire** une nouvelle police d'assurance vie et nommer la Fondation Santé Urbaine propriétaire et bénéficiaire;
- **nommer** la Fondation bénéficiaire uniquement et demeurer propriétaire de la police;
- **transférer** la propriété d'une police d'assurance existante à la Fondation et nommer celle-ci bénéficiaire.

### Les prochaines étapes

Pour nommer la Fondation à titre de bénéficiaire d'une police d'assurance dont vous conservez la propriété, il suffit souvent de quelques clics sur le site Web de votre assureur. Au besoin, contactez ce dernier afin qu'il vous aide dans votre démarche.

Si vous souhaitez souscrire une nouvelle police d'assurance dont vous voulez transférer la propriété à la Fondation, nous vous conseillons d'en discuter avec votre conseillère financière ou conseiller financier et de nous contacter.

Avant d'annuler une police d'assurance vie dont vous n'avez plus besoin, pensez à la Fondation. Il est possible d'en faire don et ainsi d'en faire bénéficier votre hôpital et les générations futures.

## Don de titres cotés en bourse

Le don de titres cotés en bourse est souvent méconnu. Il est à la portée de toute personne qui possède des placements et permet d'optimiser l'impact du don grâce à des avantages fiscaux importants.

Voici les titres pouvant faire l'objet d'un don à la Fondation Santé Urbaine :

- les actions;
- les actions accréditives;
- les obligations;
- les fonds communs de placement;
- les autres titres admissibles inscrits à une bourse canadienne, américaine ou internationale.

Si vous possédez une compagnie de gestion, le don d'actions par son entremise pourrait vous permettre de bénéficier d'une augmentation du solde du compte de dividendes en capital d'un montant correspondant au gain en capital non imposable. Parlez-en avec votre conseillère ou conseiller.

### Les prochaines étapes

**Contactez la Fondation** par téléphone pour obtenir les renseignements nécessaires, ou télécharger le formulaire Don de titres cotés en bourse dans la section «Don planifié» de notre site Web.

**Transmettre le formulaire** à votre courtière ou courtier en valeurs mobilières ou à votre conseillère financière ou conseiller financier pour procéder au transfert; conserver une copie à l'usage de la Fondation.

**Recevoir un reçu d'impôt** pour la valeur marchande des titres au moment de la clôture des marchés boursiers le jour du dépôt au compte de la Fondation.



*« Je conserve un souvenir impérissable des services que j'ai reçus à l'Hôpital de Verdun ainsi que du suivi assuré pour ma réadaptation. [...] Plusieurs personnes travaillent dans l'ombre pour que cela soit un succès : de l'accueil aux prélèvements, au laboratoire, à la radiologie, au bloc opératoire et à la réadaptation. À toutes ces personnes que nous ne pouvons nommer, sachez que nous vous en sommes très reconnaissants; sachez que vous avez contribué à ma renaissance. »*

M. Rochon, patient opéré à la hanche à l'Hôpital de Verdun



## Vous êtes bien accompagnés

Vous avez apprécié les soins que vous avez reçus à l'Hôpital de Verdun ou à l'Hôpital Notre-Dame? Les services dont vos parents bénéficient au CHSLD vous satisfont?

Et si nous pouvions maximiser l'impact de votre don?

**Et si, grâce à votre soutien, nous pouvons offrir de meilleurs soins et des services toujours plus humains et accessibles pour les générations futures?**

N'est-ce pas le plus beau cadeau et la plus belle promesse que l'on puisse offrir aux gens que l'on aime?

Planifier un don, c'est faire preuve d'une grande générosité envers les générations futures.

Nous vous invitons à consulter votre conseillère financière ou conseiller financier ou votre notaire afin de mettre en place l'approche la mieux adaptée pour vous et ainsi prendre la meilleure décision possible.

Pour obtenir plus d'information ou pour planifier une discussion, nous vous invitons également à contacter **Lisa Lafargue**, directrice générale adjointe et responsable des dons planifiés, par téléphone au 514 765-7302 ou par courriel à [info@fondationsanteurbaine.com](mailto:info@fondationsanteurbaine.com).

*Au nom des générations  
futures, merci.*

Fondation   
Santé Urbaine

**514 765-7302**

**[info@fondationsanteurbaine.com](mailto:info@fondationsanteurbaine.com)**

1560, rue Sherbrooke Est - local F-1123, Montréal (Québec) H2L 4M1

**[FondationSanteUrbaine.com](http://FondationSanteUrbaine.com)**

La Fondation Santé Urbaine est un organisme de charité enregistré.  
No. 11892 3291 RR0001